

## 05.04 – ENDURANCE – Peinture Silicone de Haute Durabilité

### CONSIDÉRATIONS :



A base d'une combinaison de résines acryliques pures et de silicone, de pigments et de charges de haute solidité face à la lumière, cette peinture, par la nature de ses constituants, elle permet d'obtenir des finitions d'excellente qualité, de haute protection fongicide/algicide et une longévité unique (garantie pour 10 ans).

### PROPRIÉTÉS :

- Bonne adhérence, couverture et rendement.
- Excellente résistance aux intempéries et aux alcalis.
- Combat efficacement algues et moisissures.
- Exceptionnelle longévité.
- Imperméable à l'eau mais perméable à la vapeur.

### CARACTÉRISTIQUES :

- **Densité**.....1,500 ± 0,10 (pour le blanc)
- **Viscosité**.....92-124 Ku (25 °C)
- **Couleur**.....Blanc et d'autres
- **Finissage**.....Mate
- **Séchage au toucher**.....1 heure
- **Séchage en profondeur**.....24 heures
- **Teneur dans CIT/MIT**.....< 15 ppm.
- **COV (composants organiques volatils)**.... <sup>a)</sup> Valeur limite UE pour ce produit, cat. (A/c) 40 g/l (2010). Ce produit contient au maximum 18 g/l COV.
- **Classification selon les normes EN1062-1 et NP4505 (2012)**  
Brillant spéculaire – Classe G3-Mate ( $G \leq 10$  Ang. Incidence  $85^\circ$ )  
Perméabilité à la vapeur d'eau – Classe V1- Haute ( $sd < 1,4$  m)  
Perméabilité à l'eau liquide – Classe W3- Basse ( $W \leq 0,1$  Kgm<sup>-2</sup>h<sup>-0.5</sup>)  
Résistance aux alcalis de liants hydrauliques - Rien à signaler  
Résistance au vieillissement artificiel accéléré (NP EN ISO 11341)- Jaunissement très léger.

### UTILISATION :

C'est une peinture de haute qualité, recommandée pour la peinture extérieure des façades en crépi sablée ou lisse, béton et autres, quand il se prétend une peinture de grande longévité, imperméable à l'eau et résistante aux intempéries.

**PRÉPARATION DE LA SURFACE:** La surface doit être sèche, propre, sans poussières, graisses et autres saletés.

**APPLICATION :** Bien mélanger le produit avant de l'appliquer.  
L'application est faite au pinceau ou rouleau, en 3 couches bien diluées et espacées de 6 à 12 heures. La dernière couche de peinture est très importante pour la bonne performance du produit.

**ISOLEMENT DE LA SURFACE:** Comment isolement nous recommandons :

- Une couche de "PLIONEUCE PRIMAIRE" – légèrement diluée
- Une couche de "HYDRONEUCE PRIMAIRE" – sans dilution.

**DILUTION:** Faite avec de l'eau dans les proportions suivantes approximativement :

1<sup>ère</sup> couche.....10%  
Restantes.....5% a 10%.

**RENDEMENT:** Variable en fonction de l'absorption de la surface et des conditions d'application. En moyenne et par couche 12 à 14 m<sup>2</sup>/litre.

**NETTOYAGE DU MATÉRIEL:** Avec de l'eau, juste après l'application.

**PRÉCAUTIONS:** Ce produit n'est pas irritant, ni ne présente de risque de sensibilisation en contact avec la peau, Même s'il ne présente pas de risques pour la santé, il est conseillé de le maintenir hors de la portée des enfants. Pour plus d'informations, la consultation de la **Fiche de Sécurité** du produit est fondamentale.

**RECOMMANDATIONS :** Ne pas appliquer sur des substrats très chauds par exposition au soleil.  
Température d'application entre 5°C et 35°C, humidité relative inférieure à 80%, température du support de 2 à 3°C au dessus du point de rosée.

**STOCKAGE  
ET EMBALLAGE :**

Les emballages doivent être conservés dûment fermés, avec des conditions ambiantes de température et humidité favorables, et le produit utilisé par ordre chronologique d'approvisionnement.  
L'utiliser, de préférence, jusqu'à 2 ans après la date de fabrication, pouvant être utilisé après cette date, à partir du moment qu'une homogénéisation facile du produit puisse se vérifier.  
Il est fourni en emballages de 5lt et 15 litres.

Note a): La valeur COV mentionnée ci-dessus se réfère au produit prêt à l'emploi, selon les caractéristiques techniques recommandées par nos soins. Nous ne sommes pas responsables des autres mélanges apportés au produit. Nous attirons une attention particulière sur tout agent le long de la chaîne d'approvisionnement pour la responsabilité qu'il encourt en ne respectant pas ce que détermine la directive 2004/42/CE.